



Aller au tribunal (travail dissimulé)

Par **Doliprane**, le **23/10/2010** à **22:31**

Bonjour,

j'ai effectué une cinquantaine d'heures supplémentaires non rétribuées depuis le début de l'année.

Après deux mises en demeure par LR avec AR à mon chef d'établissement aucune réponse favorable.

Comment aller au tribunal concrètement ?

je suis fonctionnaire (Poste) donc relevant du tribunal administratif je précise !

Est-il plus intéressant d'aller directement au pénal vu qu'on tombe dans le travail dissimulé (les responsables sont informés de ces dépassements) ?

merci de vos éclairages !